

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CREHEN**

SEANCE DU 15 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le huit juin, s'est réuni en session extraordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : Mme COTIN, Maire
Mmes LONCLE et JOUFFE, MM. BOURGET et MACÉ, Adjoints
Mmes BURLLOT, DETOT et MENIER Conseillères Municipales
MM. BIARD, BOITTIN, BOUVIER, CADE, DOS, LETONTURIER et RICHEUX, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Mmes LAIGO (procuration à Marie-Christine COTIN), EVEN (procuration à Gilbert BIARD) et LABROSSE (procuration à Alain RICHEUX)
M. LOUVET (procuration à Marie-Christine COTIN)

Madame BURLLOT Béatrice a été élue Secrétaire.

--- ==0=== ---

1. PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Madame le Maire rappelle que la copie intégrale du registre des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 27 mai 2021 a été transmise à chaque conseiller avant la présente réunion.

Elle invite les conseillers municipaux à faire part de leurs observations éventuelles.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

2. AVIS SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU) DE LA VENTE D'UNE PROPRIÉTÉ 15 RUE CHATEAUBRIAND

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière séance du 27 mai 2021, le Conseil Municipal a décidé de reporter sa décision d'acquérir ou non un bien situé dans le périmètre de centralité, 15 Rue Chateaubriand, soumis au droit de préemption urbain afin de visiter la propriété.

Elle ajoute que tout le conseil a été invité à faire cette visite le 1^{er} juin dernier à 20 h et chacun a pu se faire une opinion sur la pertinence ou non de cet investissement.

Elle rappelle le prix d'acquisition de 200 000 € plus les frais et précise que les acquéreurs ont un projet de création d'un commerce.

Afin de ne pas retarder la vente, elle invite le conseil à se prononcer pour ou contre le DPU de cette propriété.

Madame BURLLOT, Monsieur CADE et Monsieur BOITTIN réaffirment leur sentiment que cette acquisition est une réelle opportunité pour la commune. Son emplacement stratégique permettrait d'envisager un aménagement plus harmonieux et attractif pour donner envie aux automobilistes d'entrer dans le centre.

Messieurs DOS et BOUVIER répondent qu'il faut effectivement repenser les entrées de l'agglomération pour inviter les véhicules à entrer dans le centre, mais cela ne nécessite pas d'acheter cette maison qui est une habitation en bon état, d'autant plus que les acquéreurs ont un projet de création de commerce.

Madame Le Maire ajoute que si la commune achetait ce bien, les travaux de mise aux normes seraient trop coûteux.

Après en avoir délibéré, à la majorité (15 pour, 3 contre (Béatrice BURLLOT, Michel BOITTIN et Jean-Luc CADE) et une abstention (Alain RICHEUX)) le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise 15 rue Chateaubriand.

3. VENTE D'UN TERRAIN PRIVÉ COMMUNAL AU LIEU-DIT LA CONTERIE

Madame Martine JOUFFE, adjointe au Maire chargée de l'urbanisme, rappelle au Conseil Municipal la demande de Madame ROLLANDO d'acquérir la parcelle communale cadastrée ZN68 de 464 m² qui jouxte sa propriété sise La Conterie.

Elle précise que comme demandé lors de la séance du 27 mai dernier, la commission voirie s'est rendue sur place et a constaté que la douve était nécessaire à l'écoulement des eaux pluviales, et qu'en cas de vente du terrain, une mention devrait être indiquée pour qu'elle ne soit pas supprimée. Un autre problème se pose, c'est la dangerosité de la sortie sur la route Départementale. Madame JOUFFE précise que si l'acquéreur souhaite entrer ou sortir sur cette route, il devra préalablement obtenir l'accord du Département qui en est le gestionnaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (17 pour et 2 abstentions (Michel BOITTIN et Jean-Luc CADE)) :

- 1) Accepte de vendre la parcelle cadastrée ZN68 sise La Conterie à Mme ROLLANDO, au tarif de 0,5€ le m² (464 m²), sous réserve de ne pas supprimer la douve qui permet l'écoulement des eaux pluviales et d'obtenir l'accord du Département avant de créer une sortie sur la route Départementale,
- 2) Donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

*Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire*

Marie-Christine COTIN.